

CONSEIL MUNICIPAL

Votations du 29 novembre

Appel à voter par correspondance

Compte tenu de la situation sanitaire très tendue, le Conseil municipal de Saint-Imier encourage ses citoyennes et citoyens à privilégier le vote par correspondance.

La situation épidémiologique liée à la COVID-19 évolue très rapidement. Le nombre de personnes contaminées est en nette progression. Pour lutter contre cette pandémie, les autorités fédérales et cantonales en appellent à la responsabilité individuelle, afin d'appliquer impérativement les gestes barrières.

Le Conseil municipal demande par conséquent à chaque votant de privilégier le vote par correspondance à l'occasion des votations du 29 novembre prochain. La chancellerie rappelle que les bulletins de vote doivent être insérés dans l'enveloppe spécialement prévue à cet effet. Quant à la carte de vote, elle doit impérativement porter la signature de l'ayant droit. Enfin, le matériel de vote doit être retourné au moyen de l'enveloppe de vote.

Pour les personnes qui se déplaceront, il est rappelé que le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bureau de vote. Elles sont dès lors priées de se munir de cet accessoire devenu indispensable par les temps qui courent.

La Municipalité remercie par avance chacune et chacun de respecter les consignes.

Mesures hivernales depuis le 1^{er} novembre

Un automobiliste averti en vaut deux! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales sont entrées en vigueur le dimanche 1^{er} novembre dernier.

Depuis cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2021, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. Deux horaires

différents sont appliqués. La Place des Abattoirs est à disposition de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique de 16h00 à 08h00.

Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants. Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur.

Ramassage du papier ce samedi

Ce samedi 7 novembre en matinée, les jeunes footballeurs du Team Vallon sillonneront les rues de Saint-Imier pour le traditionnel ramassage du vieux papier. Il est rappelé que journaux, magazines, illustrés et prospectus doivent être déposés au bord de la route en paquets ficelés.

Rue du Midi – Rue Sans-Souci Rénovation du carrefour

Le carrefour entre la Rue du Midi et la Rue Sans-Souci a été endommagé par une fuite d'eau il y a plusieurs semaines déjà. Afin de réparer les dégâts, un chantier de rénovation va débuter le 9 novembre prochain. Il durera environ trois semaines.

La mise en système séparatif (eaux claires) de ce secteur est également prévue durant ces travaux. Un tel projet aura pour conséquence la fermeture de la Rue du Midi au transit automobile entre la Rue Jacques-David et la Rue de la Suze. Un système de déviation sera mis en place durant les travaux.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les usagers de leur compréhension

Projet de Maison de la musique Issue décevante pour le Conseil municipal

Le Conseil municipal a été informé de la décision de l'Association Maison de la musique de renoncer à son projet dans sa séance du 27 octobre dernier. Il regrette vivement cette décision. Mais, il comprend les raisons invoquées par les porteurs du projet.

Par son soutien mesuré, le Conseil du Jura bernois (CJB) a condamné un projet qu'il se disait pourtant prêt à soutenir il y a quelques années, relève l'Exécutif imérien. Dans une lettre d'intention daté du 26 avril 2018, le CJB confirmait en effet son intérêt pour le projet et sa disposition à soutenir financièrement la transformation du bâtiment ainsi que le fonctionnement de la Maison de la musique. Ce soutien était conditionné à un engagement de la Municipalité dans une mesure qui soit équilibrée.

La Conseil municipal, le Conseil de ville et la population de Saint-Imier ont tout mis en œuvre pour que ce projet voie le jour Aucune institution culturelle n'avait bénéficié jusqu'ici d'un tel engagement garanti sur une durée aussi longue.

Saint-Imier était prêt à donner le bâtiment aux porteurs du projet et d'assurer sa part de financement pendant les 15 prochaines années. Un crédit d'engagement de plus de 885'000 francs avait été accepté par le Corps électoral le 19 mai 2019.

Malgré ce soutien inédit, force est de constater que le CJB n'a pas tenu sa promesse en décidant de verser à titre de soutien d'impulsion un montant total de 160'000 francs sur quatre ans, a priori non renouvelable. Cette contribution, bien éloignée de l'engagement demandé à Saint-Imier et qui devait encore être approuvée par le service juridique du canton après plus de deux ans et demi de tergiversations, sonne le glas de ce projet.

Après cinq années de travail assidu, les personnes et les institutions qui se sont engagées sans compter dans ce magnifique projet avec l'espoir de faire rayonner la musique et notre région, tout en apportant une nouvelle vie à un bâtiment digne de conservation, ont finalement jeté l'éponge. C'était pourtant une occasion unique d'offrir à notre coin de pays une salle adaptée à sa réalité socioéconomique et dotée de qualités acoustiques spécialement étudiées.

Elle aurait permis de travailler en réseau et de manière complémentaire avec les acteurs culturels de l'Arc Jurassien (Salle de musique de la Chaux-de-Fonds, Nebia à Bienne, Théâtre du Jura,), de proposer un outil culturel unique et adapté pour la musique tant professionnelle qu'amateur et de réhabiliter un magnifique monument historique datant du milieu du XIXe siècle aujourd'hui en état de délabrement.

Après un appel à projet adressé à 64 institutions régionales en avril 2016, le Conseil municipal constate qu'il se retrouve aujourd'hui au point de départ après tant d'efforts et de travail fournis par les membres des commissions municipales successives, mais naturellement et surtout par les porteurs du projet dont l'ambition était noble.

L'Exécutif communal tient à témoigner toute sa reconnaissance aux membres de l'Association de la Maison de la musique ainsi qu'à l'Ecole de musique du Jura bernois pour leur travail de qualité et pour tout ce qu'ils apportent à notre région. Il va dès lors devoir remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver une nouvelle affectation au vieux manège qui menace de s'écrouler, à l'instar du projet qu'il était censé accueillir en ses murs.

(cm)

Saint-Imier, le 4 novembre 2020